



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VER SUR MER

Arrêté n°45 – 24

Portant sur circulation Impasse du moulin

LA MAIRE,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.110-2, R.411-25, R.411-8 et R.417-10,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire et le livre 1, 8ème partie-Signalisation temporaire,

VU la demande de **Madame Julie GIRARD**, en date du 13 mai 2024,

CONSIDERANT que **Madame Julie GIRARD** déménage 13 impasse du Moulin à VER-SUR-MER.

CONSIDERANT qu'un camion de déménagement sera présent 13 impasse du Moulin à VER-SUR-MER.

CONSIDERANT que ce déménagement s'effectuera le 25 mai 2024, de 7h00 à 16h00,

CONSIDERANT que ce déménagement implique des mesures de sécurité routière et piétonnière.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation sera modifiée impasse du Moulin le 25 mai 2024,

ARTICLE 2 : Le stationnement face au 13 impasse du Moulin sera interdit de 7h00 à 16h00, en se limitant aux besoins du chantier,

ARTICLE 3 : L'impasse du Moulin sera barrée de 8h00 à 18h00, en se limitant aux besoins du chantier,

ARTICLE 4 : Sécurité et signalisation du chantier

La sécurité de l'ensemble des usagers du domaine public routier devra en tout temps être assurée par une signalisation réglementaire mise en place et maintenue sous la responsabilité de **Madame Julie GIRARD** conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre 1 – 8ème partie signalisation temporaire.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : M. le Major du groupement de gendarmerie de Courseulles, la Maire de Ver-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait à Ver-sur-Mer, le 16 mai 2024

La Maire,

Lysiane LE DUC DREAN



Destinataires :

- M. le Major du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- M. le Directeur du SDIS
- M. le Directeur du SAMU
- Madame Julie GIRARD
- Service technique de la Commune de VER-SUR-MER
- Madame Sabrina MADELAINE - ASVP